



échelle: 1/25 000

 Partie inscrite

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de la Corrèze l'ensemble constitué sur la commune de BRIVE par la Vallée de Planchetorte délimitée comme suit :

Au Nord 0 - 1 : Le chemin de crête passant à Bassaler jusqu'à sa rencontre avec le V.O. descendant sur Chanlat. 1 - 2 : Le V.O. en direction du Sud jusqu'à sa rencontre avec la N. 20 à Chanlat. 2 - 3 : La N 20 de Chanlat jusqu'à sa rencontre avec le V.O. allant à Treize-Vents.

A l'EST 3 - 4 : Le V.O. joignant la N 20 à Treize-Vents. 4 - 5 : Le chemin joignant Treize-Vents à Chastenet 5 - 6 : Le chemin joignant Chastenet à la D 38 au niveau de l'embouchement allant à Galop 6 - 7 : La D 38 en direction du Sud jusqu'à son intersection avec la limite des communes de BRIVE et COSTAC.

Au Sud 8 - 9 : La limite des communes de BRIVE et JUGEALS-NAZARETH. 9 - 10 : La limite des communes de BRIVE et de NOAILLES jusqu' au V.O. passant au Puech.

A l'OUEST 10 - 11 : Le V.O. joignant le Puech au V. 11. 11 - 12 : Le V 11 en direction du Nord jusqu'à CHAMP. 12 - 13 : Le chemin conduisant de CHAMP jusqu'au petit ruisseau coulant en direction de la voie ferrée. 13 - 14 : Le cours du ruisseau jusqu'à la N 20 14 - 15 : La N 20 en direction du Nord jusqu'à sa rencontre avec le V.O. allant à CHABANNE 15 - 16 : Le V.O. de la N 20 à CHABANNE 16 - 17 : Le V.O. de CHABANNE à SIUART 17 - 18 : Le V.O. de SIUART à la D. 154 18 - 19 : La D 154 en direction du Nord jusqu'à BOUQUET. 19 - 0 : Le V.O. partant de BOUQUET en direction de BRIVE jusqu'à sa rencontre avec le chemin de crête

(Arrêté du 26 juillet 1972)

BRIVE-LA-GAILLARDE

LE CHEF-LIEU D'ARRONDISSEMENT

La Vallée de Planchetorte

